

**CAHIER DES CHARGES RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE
EVENEMENTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PREPARATION DU
SENEGAL.**

AAO No. 01/Readiness-SN/UFC/CSE_Sénégal/2017

Le Sénégal est un pays sahélien d'une superficie de 196 722 km² à relief plat dans son ensemble et présentant une côte longue d'environ 700 km. Situé en zone tropicale sèche, le pays présente un climat à deux saisons : une saison sèche et une saison des pluies. Pays à vocation agro-sylvo-pastorale, l'économie du Sénégal repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture et pêche) qui occupe la majorité de la population.

Le secteur primaire est justement le plus exposé aux aléas climatiques qui constituent de nos jours un des défis majeurs pour le développement socioéconomique du Sénégal. Il n'est pas envisageable de réduire la pauvreté et de promouvoir la croissance économique sans tenir compte de cette réalité dans l'élaboration des politiques publiques.

C'est dans cette optique que s'inscrit l'Etat du Sénégal avec la mise en place de stratégies visant à mobiliser des ressources financières provenant de différentes sources de financement, dans le but d'atteindre ses objectifs.

Le Sénégal s'est joint aux efforts déployés par la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique, en élaborant sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) ou plan d'action climat. Cette contribution constitue l'effort national que le pays estime pouvoir réaliser en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de séquestration de carbone, d'une part, et de renforcement de la résilience de ses principaux secteurs économiques et de ses communautés, d'autre part.

La contribution du Sénégal porte sur:

- la déviation en baisse par rapport aux émissions projetées 2010 – 2035 (basées sur le PSE) ;
- la consolidation et le renforcement des activités ayant un impact positif sur le profil des émissions de GES ;
- l'effort inconditionnel, financé par les ressources nationales (publiques et privées) ;
- l'effort conditionnel, dont la mise en œuvre dépend du soutien de la communauté internationale (finance, technologies et renforcement des capacités) ;
- le renforcement de la résilience aux effets néfastes des changements climatiques.

Ainsi, le Sénégal se fixe un objectif réaliste de réduire ses émissions de 5% sous l'option inconditionnelle et de 21% sous l'option conditionnelle, à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action climat, le Sénégal mise entre autres sur les ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC),

Pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement comme le Sénégal en vue de créer les conditions leur permettant de tirer le plus grand bénéfice des opportunités de financements qu'il leur offre, le FVC a mis en place un ambitieux programme de préparation à travers lequel ces pays peuvent accéder jusqu'à un million de dollars par an. Ce programme comporte quatre domaines d'activités que sont:

- (1) Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou du Point Focal (PF)
- (2) Elaboration d'un cadre stratégique d'interactions entre le pays et le FVC
- (3) Accréditation d'entités de mise en œuvre
- (4) Formulation de plans nationaux d'adaptation et / ou d'autres processus de planification de l'adaptation

A travers son Point Focal pour le FVC, le Gouvernement du Sénégal a obtenu l'approbation par le FVC de son premier programme de préparation, avec une subvention de 300 000 dollars E.U. pour sa mise en œuvre. Ce premier programme porte sur les domaines d'activités (1) et (2) et sera exécuté sur une période d'un an. Il vise à renforcer les capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND), à mettre en place un cadre stratégique pour l'engagement national auprès du Fonds et à développer un programme pays, se fondant sur les stratégies et les plans nationaux existants. Ce programme permettra ainsi de définir un cadre national cohérent d'intervention sur les changements climatiques et d'identifier les programmes d'atténuation et d'adaptation prioritaires appropriés, leur montage financier, leurs modalités de mise en œuvre avec l'identification des parties prenantes, et l'approche pertinente de suivi d'exécution.

Avec l'aval du FVC, l'Autorité Nationale Désignée (ou Point Focal) du Sénégal a choisi le Centre de Suivi Ecologique (CSE) comme partenaire de mise en œuvre de ce programme. Le CSE est une entité accréditée du Fonds pour l'Adaptation (FA) et du FVC, ayant déjà l'expérience de la formulation et de la mise en œuvre de projets à grands budgets, liés au climat. A ce titre, les procédures administratives et financières du CSE ont été vérifiées et approuvées par ces mécanismes financiers, ce qui le rend éligible pour jouer le rôle de partenaire de mise en œuvre. Le CSE est ainsi chargé de superviser la mise en œuvre des activités prévues dans le programme de préparation du Sénégal, conformément aux dispositions de l'accord de subvention qu'il a cosigné avec le FVC. Le CSE est responsable, en particulier, des acquisitions et recrutements nécessaires à la bonne mise en œuvre du programme.

Pour la mise en œuvre des activités, le CSE cherche, pour le compte de l'AND du Sénégal, à s'attacher les services d'une agence événementielle pour l'organisation de séminaires, d'ateliers, de forums régionaux et de réunions. Le présent cahier de charges a été préparé à cet effet.

L'agence sera recrutée pour une période de douze (12) mois, répartie sur toute la durée du programme.

ARTICLE I : Objet et définition des besoins

I-1/ Objectif Général

L'agence événementielle doit gérer, organiser et coordonner l'ensemble des événements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme de préparation du Sénégal et particulièrement en veillant sur la qualité des services à fournir (hôtellerie, restauration, matériels...).

I-2/ Dispositions spécifiques relatives aux lieux de prestations

L'agence événementielle choisie effectuera les tâches suivantes :

- ✓ identifier et assurer la réservation des lieux d'organisations des événements notamment les hôtels, salles de séminaire ou de réunions ;
- ✓ arranger et s'assurer que toutes les salles de réunions (salle principale et salle de réunion de groupe) sont arrangées selon les spécifications et sont prêtes pour les réunions comme prévu (selon le plan des réunions spécifiées). ;
- ✓ s'assurer que tous les équipements audio-visuels sont disponibles dans toutes les salles comme requis ;
- ✓ orienter et assurer la mise en place des participants ;
- ✓ vérifier les dispositions des sièges et de toutes les installations liées aux réunions ;
- ✓ s'assurer que la maintenance est promptement disponible tel que requis, pour tous les équipements/services et installations dans et autour des salles de réunions ;
- ✓ distribuer aux participants, dès leur arrivée, les kits d'information préparés par l'AND;
- ✓ arranger et gérer l'inscription des participants ;
- ✓ préparer et mettre à jour le registre des participants (avec les contacts appropriés) ;
- ✓ orienter les participants vers les lieux de pause-café et déjeuners ;
- ✓ disposer les chevalets, badges, stylos et blocs notes sur les tables.

I-3/ Définition des besoins

Les offres doivent porter sur les services listés ci-dessous :

NATURE DE LA PRESTATION	SERVICES	NOMBRE DE LA PRESTATION	PARTICIPANTS
SEMINAIRE	Hôtel: salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur.	4 séminaires/1 jour chacun	50
	Restauration: 2 pause-café et un buffet déjeuner		
ATELIER	Hôtel: salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur	5 ateliers/1 jour chacun	60
	Restauration: 2 pause-café et un buffet déjeuner		
REUNION	Restauration: 1 pause-café	6	30
FORUM PROVINCIAL	Hôtel: salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur	3	40
	Restauration: 2 pauses café et un buffet déjeuner		
	Services de l'agence		

Article II: Présentation des offres

L'offre technique doit comprendre :

1. La description de l'expérience de l'agence et particulièrement dans l'organisation d'événementiels durant ces trois dernières années, la composition de son personnel permanent.
2. Tout document attestant de son existence légale et de son statut juridique.
3. Les hôtels et lieux proposés pour l'organisation des événements ainsi que des documents présentant ces hôtels (dépliants etc.....).
4. Une explication détaillée de la manière dont l'agence compte s'organiser et mener cette mission.

L'offre financière doit comprendre

La description des services énumérés à l'article I-3 ci-dessus et les prix correspondants à chaque service en dollars américains (USD)

Les offres devront être établies en langue française.

Article III : Tolérance

Le CSE se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la consistance des prestations sans une variation du prix unitaire dans le cadre du bordereau des prix.

Article IV : Modalités de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

1. **Qualification et expérience de la firme: 30 points**
2. **Qualité de la proposition technique: 40 points**
3. **Offre financière : 30 points:** La meilleure offre dans la limite du budget prévu de cinquante-huit mille trois cent (58 300) USD, obtiendra le maximum de 30 points et les autres offres obtiendront les points inversement proportionnel à la meilleure offre. Les offres financières d'un montant supérieur au budget indiqué ci-avant seront rejetées.

L'offre retenue sera celle qui a obtenu la note globale (1+2+3) la plus élevée. Ainsi l'agence se verra attribuer le marché et pourrait être invité pour négocier et arrêter définitivement les clauses de celui-ci.

Article V : Modalités de paiements

Chaque prestation donnera lieu à une présentation de devis et d'une facture définitive pour paiement.

Donc l'entreprise doit disposer de capacités pour préfinancer chaque activité.

Les paiements se feront au plus tard, 05 jours après la présentation d'une facture définitive par chèque remis au du prestataire.

Article VI: Instructions aux candidats (IC)

- 7.1 L'origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l'objet de la présente invitation est le Programme de préparation financé par le Fonds Vert Climat.
- 7.2 Le Centre de Suivi Ecologique exige des candidats, et des titulaires de ses invitations qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation

et l'exécution de ces offres conformément à la Politique de transparence du CSE, disponible dans le site web du CSE (www.cse.sn).

7.3 Ne sont pas admises à concourir:

- a) les personnes physiques en état de faillite personnelle ;
- b) les personnes morales admises au régime de la liquidation des biens;
- c) les personnes physiques ou morales en état de redressement judiciaire sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités ;
- d) les personnes physiques ou morales frappées d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction d'obtenir des commandes publiques résultant d'une décision du Comité de Règlement des Différends, d'une décision de justice ou d'une disposition législative;
- e) les personnes physiques candidates et les dirigeants de personnes morales candidates ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction pénale liée à leurs activités professionnelles ou consistant en des déclarations fausses ou fallacieuses quant aux qualifications exigées d'eux pour l'exécution de l'AAO ;
- f) les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit aux déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale, ou n'ont pas effectué le paiement des impôts, taxes et cotisations exigibles à cette date.

Article VII: Conditions à remplir pour prendre part à la consultation

Les candidats doivent remplir les conditions de qualification en application des dispositions ci-dessus. Les candidats peuvent être des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, sauf spécification contraire dans les appels d'offres, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les candidats doivent fournir tout document que le CSE peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction du CSE qu'ils continuent d'être admis à concourir.